

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 novembre 2022

Madame Rosemonde Landry
Présidente-directrice générale
Centre intégré de santé
et de services sociaux des Laurentides
125, rue Duquet
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 0A5

Madame la Présidente-Directrice générale,

Nous donnons suite à la lettre adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 1^{er} novembre dernier. Les documents transmis résultaient d'une négociation de gré à gré effectuée dans le contexte d'urgence de la COVID-19 et visaient la signature de l'avenant n° 2 au bail pour la location d'espaces initialement prévu pour une clinique de vaccination, mais devenue un site d'entreposage dans les locaux sis au 820, boulevard Curé-Labelle à Blainville.

Plus particulièrement, nous prenons acte que le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS) a procédé avec l'avenant n° 2 au bail avec les Propriétés Provigo ltée, pour des espaces d'une superficie de 3 901,93 m², pour une période de huit mois et quinze jours, se terminant le 15 mars 2023, et ce, pour un loyer brut annuel de 840 000 \$, excluant TPS/TVQ; le tout conformément aux termes et conditions de l'avenant n° 2 ci-joint et faisant partie intégrante de la présente.

En suivi de cette correspondance, nous vous demandons de bien vouloir nous acheminer un exemplaire de l'avenant n° 2 lorsque celui-ci sera signé par toutes les parties.

Nous constatons que cette demande d'autorisation a été transmise tardivement au MSSS, nous profitons donc de l'occasion pour vous rappeler que les demandes d'autorisation de bail doivent être adressées au MSSS quelques mois avant leur date d'échéance afin d'éviter que les autorisations soient émises après la date de leur entrée en vigueur et que le MSSS soit mis devant un fait accompli.

... 2

Au regard des coûts liés à cette activité, veuillez vous assurer de bien identifier ces dépenses additionnelles. En ce qui a trait aux baux actifs enregistrés au MSSS, une avance de fonds a été octroyée le 6 mai dernier à la hauteur de 75 % de la dépense estimée. Concernant la portion de financement résiduel pour l'année financière 2022-2023, une reddition de comptes au 31 décembre prochain devra nous être transmise à l'adresse dcif_transactionsimmo@ssss.gouv.qc.ca, afin de confirmer, après analyse, l'octroi du montant final. De même, une reddition de comptes pour les baux actifs durant l'année 2023-2024 sera requise, à la fin de l'année 2023-2024.

Veuillez agréer, Madame la Présidente-Directrice générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,



Nancy Bernard, CPA, MBA

p. j. 1

c. c. M. Sylvain Pomerleau, CISSS des Laurentides

N/Réf : 22-IL-01232